

# **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> juin 2016**

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> juin à 20 heures, le conseil municipal de Senlisse, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FIDELLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Yannick LEBRETON, Claude BENMUSSA, Monique LEROY et Christiane LAMBOLEY, Adjoints

Mmes et MM Lauri BOUNATIROU, Marie-Philomène DOMINGOS TAVARES, Sébastien FINCK, Christophe GASPARINI, Véronique LINARES, Claude PARONNEAU, Denis PIERRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CABOCEL (pouvoir à Mme Claude PARONNEAU), M. Pascal BRINDEJONC (pouvoir à M. Sébastien FINCK), M. Christophe GASPARINI (pouvoir à M. Claude BENMUSSA)

Secrétaire : Marie-Philomène DOMINGOS TAVARES

**Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal précédent** est approuvé à l'unanimité.

## **Communications du Maire**

Le remplacement de Claudine suite à son départ à la retraite est en cours ....

Présentation du PADD par Melle Kaltenbach (bureau d'études Cittanova)

Proposition d'organisation du projet d'aménagement et développement durables

Suite à la proposition de M. Pascal Brindejonc, concernant les tarifs de l'école, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2009 à 2015.

Il est faux de dire que la fiscalité repose toujours sur les parents d'élèves : la commune a dépensé en 2015 la somme nette de 86 619 € pour le fonctionnement de l'école, soit 19,6 % du budget total. Ceci pour 33 enfants (Senlisse et Dampierre) soit 27 foyers fiscaux ou encore 10 % de la population. En outre, quelques 8 600 € ont été dépensés en investissement.

## **Communications des adjoints, des délégués, et des conseillers.**

Yannick LEBRETON

RAS

Lauri BOUNATIROU

Le petit moulin sera inauguré le 15 octobre 2016

Du 17 au 25 Septembre 2016 semaine sans voiture

Validation pour radars sur les routes de Senlisse

Sébastien FINCK

Suite aux inondations M. Luc Fouquet a parlé de la situation aux Vaux de Cernay

Marie-Philomène DOMINGOS TAVARES

RAS

Claude BENMUSSA

Haut débit doit arriver en 2017 !!!

Véronique LINARES

Le club de lecture a rassemblé (20 personnes) suivi d'une visite à Port-Royal

Propose date pour la "feuille de Senlisse" au mois de juillet

Claude PARONNEAU

Recherche d'un nom pour la cabine téléphonique, qui sera utilisé comme dépôt de livres.

Pascal POMMERE

Garderie mise en conformité de l'électricité montant TTC 7.000.00 €

Bornes électriques pour les véhicules en cours au parking du cimetière

Monique LEROY

Chevreuse et Levis St Nom veulent diminuer les subventions à l'ASSAD

Réunion du conseil d'école le 7 Juin 2016

Suite au passage de l'informaticien prévoir de changer les unités centrales d'ordinateurs des élèves

Recrutement du remplaçant de Lucas pour la garderie

La fête de l'école (spectacle et repas) aura lieu le 14 Juin de 16H à 20H

Christiane LAMBOLEY

Assainissement prend un peu de retard suite aux intempéries

## **DELIBERATIONS**

### **N°2016/17 : TARIFS DES SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Maire propose d'augmenter comme suit les tarifs des services périscolaires :

<i>Quotient familial</i>	<i>Prix du repas</i>	<i>Garderie matin et mercredi 11h-12h</i>	<i>Garderie soir</i>	<i>TAP (par trimestre)</i>
Tranche 1 <10000€	2.25	0.75	1.50	11
Tranche 2 - 10001 € à 25000 €	4.20	1.25	2.50	22
Tranche 3 >25000 €	4.50	1.50	3.00	33

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'évolution des tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix pour et 1 voix contre, décide d'augmenter les tarifs périscolaires selon la proposition de Monsieur le Maire. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **N° 2016/18 : APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux d'enfouissement de réseaux (tranche ferme : rue du Champ Reine, chemin de Malvoisine et rue du Couvent, jusqu'à l'escalier de l'église et tranche conditionnelle : rue de Dampierre).

Il fait savoir que plusieurs subventions ont été accordées par le conseil départemental des Yvelines pour la tranche ferme.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises pour les deux tranches.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des trois tranches de ces travaux (tranche ferme 1, rue du Champ Reine et chemin de Malvoisine, tranche ferme 2, rue du Couvent et tranche conditionnelle, rue de Dampierre)
- Fixe la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :
  - Monsieur Jacques Fidelle, Maire
  - Monsieur Yannick Lebreton
  - Monsieur Pascal Pommeré
  - Madame Marie Philomène Domingos-Tavarès
  - Monsieur Sébastien Finck
- Autorise le Maire à signer toute les pièces du ou des marchés à intervenir

### **N° 2016/19 : RECOUVREMENT PAR IMPOSITION SYNDICALE POUR LE SIVOM**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le recouvrement de la participation de la commune au SIVOM de la région de Chevreuse, d'un montant de 32 489 €, s'effectuera par imposition syndicale.

### **N°2016/20 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET**

Afin de financer une dépenses imprévue en section d'investissement et de compenser une insuffisance de crédits en section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget 2016 :

- Transfert d'une somme de 61 € de l'article 6574 (subventions) à l'article 66111 (intérêts des emprunts)
- Transfert d'une somme de 2 460 € de l'article 2151 (travaux de voirie) à l'article 2051 (achat de logiciels).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **N° 2016/21 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du département, au titre du produit des amendes de police pour des aménagements de sécurité routière aux abords des établissements scolaires, au taux de 80 % pour un montant de travaux plafonné à 11 700 € hors taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter du conseil départemental, pour l'année 2016, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords de l'école et du terrain de sport :
  - Pose de barrières fixes empêchant le stationnement des véhicules le long de la cour de l'école
  - Réfection du marquage au sol sur la rue de Cernay (traversées piétons, dents de requin sur les dos d'âne, bandes continues et discontinues, marquage pour arrêt d'autocar), devant l'école et le terrain de sport

Pour un coût hors taxes de 4 969 € (2 280 € pour les barrières et 2 689 € pour le marquage)

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme
- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

### **N° 2016/22 APROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015-29 en date du 16 septembre 2015 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015-5 en date du 2 octobre 2015 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du commissaire enquêteur et Afin de respecter l'esprit de son commentaire, il pourra être accepté une dérogation de 10 ans avant obligation de branchement, comme décrit ci-dessous :

LEVEE DE LA RESERVE (page 8 du rapport)

*Afin d'amortir les couts substantiels de **travaux d'installation neuve, ou de remise en conformité (soit lors de mutations, soit lors de travaux à l'initiative du propriétaire)**, le Maire, sous sa seule responsabilité, pourra accorder une dérogation de 10 ans maximum à partir de la date de fin des travaux conformes. Ces travaux devront avoir reçu un certificat de conformité du SPANC.*

#### **RECOMMANDATIONS**

**Recommandation n°1 : Observation 3** (concerne le 74 rue du Moulin d'Aulne)

*Le raccordement peut être gravitaire. Ils sont actuellement exclus du raccordement sur réseau public, car le coût d'extension du réseau public fut jugé trop élevé en contournant un terrain privé.*

*Je vous invite à demander au SIAVHY d'étudier un raccordement sous réserve de pouvoir faire les travaux nécessaires sur la parcelle les séparant de la voirie dont ils sont également propriétaires, afin d'aboutir au plus près du réseau public envisagé pour réduire les coûts.*

**Recommandation n°2 : Observation 7** (concerne le 5 chemin de Malvoisine)

*Le raccordement est gravitaire.*

*Je vous invite à demander, une étude plus approfondie au SIAVHY lors du passage à la phase travaux concernée car le branchement serait gravitaire et en partie sous domaine public.*

**Recommandation n°3 : Observation 10** (concerne les 4 ter et 6 ter rue du Moulin d'Aulne)

*Après avoir déterminé le statut juridique de cette impasse, il faut l'assimiler autant que faire se peut à une voie privée ouverte au public afin que l'antenne d'assainissement créée relève de la collectivité et ainsi raccorder un maximum de riverains au meilleur coût.*

**Recommandation 4 : Observation 6** (concerne le 2 rue de Dampierre)

*En l'état actuel du dossier, le raccordement de cet administré au secteur 15 entraîne un coût pour les finances publiques trop important. Cependant toute solution proposée par l'administré contribuant à réduire le coût public, pourra être soumise et étudiée au montage de la phase de réalisation correspondante par le Syndicat, avec par exemple un passage chez le voisin et la proposition d'une convention de servitude acceptée de ce dernier.*

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur, assorti de réserves et recommandations,

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté, en y intégrant la réserve et les recommandations mentionnées ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Commission d'appel d'offres pour les travaux d'enfouissement : 8 juillet 2016 à 14h30**

Enfouissement 3 phases :

8 juillet remise des offres et ouverture

20 juillet choix de l'entreprise

Début des travaux 12 septembre 2016

**La séance est levée à 22 h45**

<b>Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 22 septembre 2016 à 20h</b>
---